

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Lundi 23 février 2026, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)		X		PEYRACHE A.		X	
BOUSCHON M. (VP)			X	REVEL F.	X		
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.			X
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	X		
COULMONT H.		X		VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.			X				

OBJET : SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2006-01

- Montant de l'enveloppe 2026 : 500 000,00 euros

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité,

- ✓ Décide l'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :
- ✓ Subvention FT : 52 602 euros.
- ✓ Reste à allouer : 447 398 euros.

Le Président,
Patrick COUDENE




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

BUREAU DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

BP 2026 : 500 000€

Attribution subventions

DOSSIER	INSEE	COLLECTIVITE	LIBELLE	DEVIS HT	SUBVENTION
17/0084	71	COUCOURON	RENF - Poste "MONTLAUR"	38 836,54 €	19 418 €
23/0006	65	CHIROLS	ENF - quartier Le Fez - postes LE PESTRIN et LE FESC	66 367,58 €	33 184 €
TOTAUX HT				105 204,12 €	52 602 €